

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D058

Journée mobilité douce et solidarité - 28 septembre 2024

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu la journée mobilité douce et solidarité organisé en date du 29 septembre 2024,

Vu les animations organisées,

Considérant qu'il est nécessaire, de mettre en place des produits évènementuelles, (panneaux exposition, pin's, banderole,ect..)

DECIDE

Article n° 1 : La société Graphi'Loir, dont le siège social est situé à Montval-sur-Loir - Z.I mont sur Loir - est retenue pour la réalisation de produits évènementielles, à savoir :

- 30 Gourdes acier inoxydable 570 ml
- 100 Pin's rond aimant
- 6 Panneaux d'exposition type Akylux (594mm largeur x 420mm hauteur)
- 1 Bache intissée (2 000mm largeur x 700mm hauteur)
- 30 T-shirt personnalisés

Article n° 2 : Le Montant total de la réalisation des ces goodies s'élève à 1 181.36€ hors taxes, soit 1 417.63€ toutes taxes comprises

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 12/09/2024
Le Maire,
Monique TROTIN

